

Ferry-irlande.com



FÉVRIER 2010

Conditions de vente des traversées maritimes seules

Conformément aux articles 14 et 24 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992, les dispositions des articles 95 à 103 du décret 94-490 du 15 juin 1994 ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titres de transports n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Les passagers, les bagages et les voitures sont transportés aux conditions générales de transport de la compagnie Irish Ferries et de ses partenaires.

Ces conditions sont à la disposition des voyageurs dans les bureaux de la compagnie. La compagnie se réserve le droit de modifier les horaires et les dates de départ, sans préavis.

SITE INTERNET 2010 : www.ferry-irlande.com

1. Les enfants mineurs

Les enfants mineurs de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à voyager seuls.

2. Les tarifs

Les tarifs mentionnés ont été calculés en fonction des conditions économiques notamment le coût des carburants en vigueur en décembre 2009 et sont susceptibles de modification. Les tarifs automobiles sont applicables pour un véhicule jusqu'à 9 passagers maximum par véhicule.

3. Réservation et paiement

Des arrhes correspondant à 25 % du montant total des passages doivent être versées au moment de la réservation. Le solde doit être réglé 6 semaines avant le départ. Important : en application de la Directive Euro-

péenne relative au transport de passagers, nous vous demanderons au moment de la réservation, les noms, prénoms, âge et sexe de chaque passager réservé.

4. Formalités

Ces formalités s'appliquent aux ressortissants français, séjournant moins de 3 mois. Les ressortissants d'autres pays devront s'informer auprès de leur consulat auprès de leur consulat d'Irlande si un visa est nécessaire pour entrer en Irlande :

- Carte nationale d'identité (plus autorisation de sortie de territoire pour les mineurs) ou passeport en cours de validité.
- Permis de conduire national (rose à trois volets) pour les conducteurs, carte grise et carte verte d'assurance.

Il est de la responsabilité de chaque participant (adulte et enfant) de vérifier s'il est bien en possession des documents exigés (visa) par les autorités de police, de douane ou de santé de chaque pays, tant à l'arrivée qu'au départ, et de se présenter, au départ, à l'heure spécifiée sur les documents de voyages. Nous ne saurions être tenus pour responsable ou supporter les frais d'annulation résultant de refus ou de retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes ou de leur arrivée tardive.

5. Animaux (acceptés uniquement pour les passagers voyageant avec un véhicule) :

Système du Pet Passport : votre chat ou votre chien doit être en possession du Passeport Européen en règle, une puce électronique, puis un vaccin contre la rage, puis un test sanguin, au moins six mois avant le départ et dans les 24 à 48 heures maximum avant l'heure de départ du navire, un traitement contre les tiques et les vers (nous contacter pour tout renseignement ou auprès de votre vétérinaire).

Tarif aller simple pour un animal domestique :

45 € pour un animal domestique de petite taille (petits chiens, furets...),

70 € pour un animal de taille moyenne,

45 € pour un chat (acceptés uniquement pour les passagers voyageant avec un véhicule. Chaque animal voyagera dans un chenil à bord du navire.

6. Frais de modification

Tout changement de réservation entraînera des frais de 20 €. Pour toute modification de traversée aller et retour les frais encourus sont de 40 €. Ces frais sont en plus des augmentations du prix du billet. **Frais d'annulation sur la ligne directe.**

L'annulation doit être notifiée par écrit, le billet doit être retourné s'il a été émis.

- Plus de 41 jours avant la date de départ 25% du prix total
- Annulation de la réservation moins de 40 jours avant la date de départ : 100 % de frais (montant total du billet)
- Non présentation le jour du départ : 100 % de frais (montant total du billet)
- Remboursement : pas de remboursement sur un billet Aller/Retour si l'une des traversées n'a pas été utilisée.

7. Réductions

- Inter-Rail, Eurail Pass
- Ligne directe : les possesseurs de ces cartes peuvent prétendre à 30 % de réduction sur les tarifs passagers adultes non motorisés uniquement (aucune réduction sur les tarifs cabines ou sièges)

8. Assurance annulation :

Cotisation par personne (taxes comprises) :

- 13 € par personne lorsque le billet est inférieur à 400€ par personne.
- 23€ par personne lorsque le billet est supérieur à 400€ par personne.

L'Européenne d'Assurances 41 rue des Trois Fontanot 92024 Nanterre Cédex

Tél. 01.46.43.64.64

Fax. 01.55.69.39.76

Irish Ferries

Gare Maritime – 50100 Cherbourg
Tél. 02.33.23.44.44 – Fax. 02.33.23.44.40
N° Azur **0810.00.13.57** (prix appel local)
shamrock@wanadoo.fr

Irish Ferries

Port du Bloscon – 29680 Roscoff
Tél. 02.98.61.17.17 – Fax. 02.98.61.17.46
N° Azur **0810.00.13.57** (prix appel local)
shamrock@wanadoo.fr